



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 20 décembre 2019

N° 2019-840

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX
M. Pierre LOTHaire à M. Daniel HICKEL
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35
M. Michel VERNEJOU à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 décembre 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2019-840

Solidarité numérique - Financement de la Région Nouvelle-Aquitaine - Approbation - Décision - Autorisation

Monsieur Alain TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du "Pacte de cohésion sociale et territoriale" et dans une volonté de mettre en œuvre les conclusions tirées du "Livre blanc de la solidarité numérique", la ville de Bordeaux et la Métropole ont souhaité mener une politique active de solidarité numérique afin de répondre à l'enjeu d'équité numérique. Devant le nombre croissant d'utilisation d'Internet pour les services de base (accès aux droits, à l'emploi, aux besoins de la vie courante), plus de 20% de la population est dans l'incapacité d'utiliser les outils technologiques. Face à cette situation, Bordeaux Métropole a défini une stratégie qui répond à 3 enjeux :

- aller à la rencontre des publics : les publics fragilisés ne font pas de démarche volontaire vers les lieux "techniques ou culturels". Il s'agit donc de favoriser l'appropriation des usages numériques par les acteurs sociaux qui sont en contact habituel avec les publics fragilisés,
- former les intervenants sociaux : pour répondre aux besoins des publics fragiles, les intervenants sociaux doivent acquérir un bagage numérique minimum. La formation numérique en lien avec les problématiques sociales doit donc être développée pour l'ensemble des acteurs publics et associatifs,
- favoriser la coopération entre les acteurs : les structures qui agissent dans ce domaine se connaissent peu et leurs actions restent peu visibles, peu complémentaires.

Le projet mis en œuvre propose d'aider les intervenants sociaux de la métropole bordelaise à répondre aux besoins des publics fragiles en leur permettant d'acquérir un bagage numérique minimum. Des sessions d'accompagnement au numérique en lien avec les problématiques sociales ont déjà été proposées gratuitement à l'ensemble des acteurs publics et associatifs de Bordeaux, en vue d'une plus grande efficacité dans l'accompagnement par les acteurs sociaux des personnes en difficulté.

D'ici fin 2019, et tout au long de l'année 2020, il s'agit de déployer ces formations dans les communes de la Métropole qui en exprimeront le besoin.

Cette action est lauréate de l'appel à projet "Illettrisme et Illectronisme" de la Région Nouvelle-Aquitaine, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses (en TTC)		Financements		
Nature des dépenses	Montant	Financeur	Montant	%
Coûts personnels administratifs et techniques	14.999 €	Région Nouvelle-Aquitaine	81.803 €	60%
Matériels, frais généraux, consommables	6.500 €			
Prestations de service	114.840 €	Bordeaux Métropole	54.536 €	40%
Total	136.339 €		Total	136.339 €
				100%

Si le cofinancement était moindre, Bordeaux Métropole prendrait à sa charge la différence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,

VU le Pacte de cohésion sociale et territoriale,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de rechercher des cofinancements pour la mise en œuvre de projets en faveur de la solidarité numérique

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet indiquant le financement attendu de la Région Nouvelle-Aquitaine,

Article 2 : d'autoriser le Président à solliciter le financement au titre de Bordeaux Métropole et à signer les conventions afférentes à ce cofinancement et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la recette correspondante au Budget principal au chapitre 74 – article 7472 – fonction 424.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2019	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,
PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2019	Monsieur Alain TURBY